



United Nations Peacebuilding Support Office (PBSO)/ Peacebuilding Fund (PBF)

Titre du projet: Appui au paiement des salaires de la Police et de la Gendarmerie de la République Centrafricaine	Organisme des Nations Unies bénéficiaire (s): Programme des Nations Unies pour le Développement
Personnes à contacter : Aboubacar Koulibaly, Directeur Pays a.i PNUD – RCA Avenue de l'Indépendance Téléphone : +236 75 50 12 47 E-mail : aboubacar.koulibaly@undp.org	Partenaire(s) de mise en œuvre – nom & type (Gouvernement, CSO, etc): Ministère des Finances et du Budget Ministère de la Sécurité Publique et de l'Emigration-Immigration Programme des Nations Unies pour le Développement Bureau du Coordonnateur résident UNPOL ONU Femmes
Numéro de Référence du Projet : <i>A compléter par le bureau du PNUD MPTF</i>	Localisation du Projet : République Centrafricaine
Description du Projet: <i>Le projet vise à fournir une assistance d'urgence au Gouvernement Centrafricain pour la restauration des fonctions essentielles de la police et de la gendarmerie par le paiement des salaires des agents de la police et de la gendarmerie en parallèle avec le paiement par la Banque Mondiale des salaires des fonctionnaires civils de l'Etat de Mai à Août 2014. Il contribuera également à soutenir la mise en place du secrétariat du MPTF-RCA pour faciliter et suivre les opérations financières nécessaires au paiement des salaires ainsi qu'à gérer les risques associés à la réactivation des fonctions de police nationale dans un contexte de crise en appuyant la mise en place d'un mécanisme de conformité des actions des acteurs de la police et de la gendarmerie à la « politique de diligence voulue du Secrétaire Général en matière de droits de l'homme » (HRDDP).</i>	Coût total du projet Fonds de consolidation de la paix: \$ 5,762,600 Apport du Gouvernement: (A déterminer) Autres: Total: \$ 5,762,600 Date de démarrage et durée du Projet : Mai 2014 – 30 Avril 2015
Gender Marker Score¹: 2 <i>Note 3 : projets à cibles constitués à 100% de bénéficiaires femmes et / ou des difficultés spécifiques auxquelles font face les femmes et les filles dans les situations de post-conflit;</i> <i>Note 2 : projets à composantes spécifiques, des activités et un budget alloué aux femmes;</i> <i>Note 1 : projets dont les femmes sont mentionnées explicitement dans les objectifs, mais sans aucune activité spécifique formulée, ni un budget réservé à leur endroit; et</i>	

¹ Le PBSO veille à l'implication des femmes et des filles dans tous les projets PBF conformément aux résolutions 1325, 1612, 1888, 1889.

Note 0 : projets sans mention spécifique concernant les femmes

Résultats du PBF²

Le domaine prioritaire no. 4 du Fonds de consolidation de la paix, à savoir la restauration des services administratifs essentiels.

Résultat: les fonctions essentielles de l'Etat y compris celles sécuritaires sont rétablies

Résultats et activités clés du projet:

Résultat 1 : Les salaires des agents de police et de gendarmerie pour les mois de Mai à Août 2014 sont payés

Activité 1 : identification et recensement des agents de police et de gendarmerie

Activité 2 : Paiement des salaires de la police et de la gendarmerie à travers le trésor public

Activité 3 : Mise en place du secrétariat du MPTF RCA

Résultat 2 : Les risques associés à la conformité au HRDDP sont suivis

Activité 1 : Mise en place d'un mécanisme de surveillance et de suivi des activités de la police et de la gendarmerie au sein du ministère de la sécurité

Activité 2 : Recrutement d'un expert police

Activité 3 : Mise en place d'un mécanisme de surveillance des activités de sécurité par la société civile.

² Domaines de Résultat du PBF

1: Appui à la mise en oeuvre des Accords de Paix et du Dialogue Politique (Domaine Prioritaire 1);

(1.1) RSS, (1.2) RoL; (1.3) DDR; (1.4) Dialogue Politique;

2: Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits (Domaine Prioritaire 2);

(2.1) Réconciliation Nationale; (2.1) Gouvernance Démocratique; (2.3) Gestion des Ressources Naturelles;

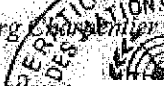


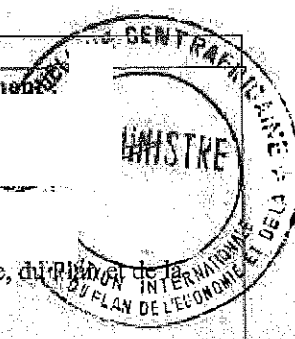





3: Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiates de la paix (Domaine Prioritaire 3);

(3.1) Création d'emploi à Court-Terme; (3.2) Moyens de Subsistance durables

4) Rétablir les services administratifs essentiels (Domaine Prioritaire 4)

(4.1) Administration Publique; (4.2) Prestation de services publics (y compris les infrastructures).

PAGE DE COUVERTURE DU DOCUMENT DE PROJET

<i>Co-chair of the Joint Steering Committee</i>	
Représentant des Nations Unies Georg Chavalerier Signature: 	Représentant du Gouvernement Mme Florence Limbio Signature: 
Titre: Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Représentant Résident du PNUD au Mali Date et Cachet: 	Titre: Ministre de l'Economie, du Commerce International et du Plan de l'Economie et de la Coopération Internationale Date et Cachet: 
Agence des Nations Unies Bénéficiaire Aboubacar Koulibaly Signature: 	Partenaire national de mise en œuvre LE MINISTRE des Finances et du Budget Signature: 
Titre: Directeur pays a.i. du Programme des Nations Unies pour le Développement Date & Cachet: 	Titre: Ministre des Finances et du Budget Date & Cachet: 
Peacebuilding Support Office (PBSO) Judy Cheng Hopkins Signature: 	
Peacebuilding Support Office, NY Date & Seal: 13/5/14	

COMPOSANTE 1: (Le "POURQUOI")

a) L'analyse de la situation, l'analyse des écarts financiers et de l'évaluation des besoins critiques en matière de consolidation de la paix

- les fils conducteurs et les besoins critiques de consolidation de la paix :

En mars 2013, l'effondrement de l'Etat Centrafricain a provoqué une grave crise sur le plan humanitaire et des droits humains avec des ramifications sécuritaires sur le plan régional et international entraînant des mouvements de populations sans précédent. Actuellement, près de 935 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du le pays ; plus d'un centrafricain sur cinq ne vivent pas dans leur propre maison et plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire. Déjà marquée par plusieurs décennies de conflits armés et d'instabilité politique, aggravées par un bilan en termes de gouvernance et de performance économique limité, la RCA risque de sombrer dans un chaos total.

En effet, l'ampleur de la crise actuelle peut dégénérer et provoquer une partition du pays suivant des lignes sectaires dont pourraient résulter des années d'instabilité, de violences et de conflits, avec des conséquences nationales et régionales désastreuses. La capacité du Gouvernement, dont les ressources restent extrêmement faibles, est limitée en raison de l'expansion et la persistance de la violence en dépit des évolutions politiques de janvier et de l'appui des forces internationales ; les services de base, y compris en matière de justice et de sécurité, ne sont plus fournis dans la majeure partie du pays.

Les efforts déployés pour la stabilisation du pays s'étant avérés insuffisants, le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour empêcher le pays de plonger dans un état d'anarchie, a mis en place la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la République Centrafricaine (MINUSCA) le 10 Avril 2014. Cependant, cette mission ne sera pleinement opérationnelle que le 15 Septembre 2014 alors que la situation sur le terrain continue à se détériorer, particulièrement à Bangui où l'ordre public menace de s'effondrer avant que les forces onusiennes ne soient déployées.

L'un des impacts les plus négatifs de la crise a été la perte de capacité des institutions étatiques de sécurité y compris la police et la gendarmerie dont le personnel à l'image des autres fonctionnaires a abandonné le service, fuyant la répression des groupes rebelles. Les difficultés financières que cette situation a engendré ont fortement limité la capacité de l'Etat à faire face à ses obligations salariales en faveur des travailleurs. Le personnel de police et de gendarmerie même s'il a repris le travail par endroit n'a donc pas été payé pendant plusieurs mois³. Aussi, lors des pillages qui ont eu lieu en 2013 et 2014, des équipements, y compris les véhicules et les équipements nécessaires au fonctionnement des forces de police et de gendarmerie, ont été pillés et leurs bâtiments et bureaux de travail rendus inutilisables. Ce vide sécuritaire a contribué à une spirale de violences et à la paralysie du système judiciaire.

L'impératif pour la communauté internationale d'agir en réponse à la crise en RCA a été clairement évoqué par le Secrétaire Général des Nations Unies (SG) dans son discours au Conseil de Sécurité le 20 Février 2014. Le SG a souligné que, bien que la RCA soit à l'ordre du jour depuis de nombreuses années, le niveau de l'urgence actuelle exige un engagement immédiat, complet et intégré pour stabiliser la situation sécuritaire du pays, fournir une aide financière immédiate et tangible au nouveau Gouvernement de Transition en l'appuyant dans sa capacité à fonctionner et accélérer les processus politiques et de réconciliation fondés sur la responsabilité et la justice.

³ Avec des paiements exceptionnels de salaires effectués en Mars et Avril.

Pour donner une réponse appropriée à l'appel du Secrétaire Général, le PNUD en appui au Gouvernement a formulé le présent projet qui vise à fournir un soutien immédiat au paiement des salaires de la police et de la gendarmerie pendant une période limitée de quatre mois (mai-août). Le projet assurera également la mise en place de mécanismes de suivi des risques liés à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui que l'ONU fournit aux forces de sécurité non-onusiennes (HRDDP).

Parallèlement au soutien apporté par les Nations Unies, la Banque Mondiale fournira pour la même période, une assistance pour le paiement des salaires réguliers des fonctionnaires et la mise en place d'un projet d'envergure pour restaurer les fonctions de base de la gestion des finances de l'Etat. Ce projet a été conçu en étroite collaboration avec d'autres partenaires au développement (le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, la CEEAC, l'Union Européenne, et la France) et en consultation avec une mission technique du FMI entreprise en février 2014. La coordination dudit projet est en cours de finalisation avec la Banque Mondiale.

- Points forts et lacunes :

Le projet répond au besoin urgent de rétablissement du fonctionnement des services essentiels de l'Etat par la reprise des services publics dans les domaines prioritaires y compris la sécurité. Il est en cohérence la Feuille de Route de la transition adoptée en 2013 par le Conseil National de Transition (CNT), dont une nouvelle version est en discussion pour refléter les évolutions récentes. En outre, le projet vient en appui aux 6 points de l'agenda proposé par le Secrétaire Général pour la RCA, dont l'une des priorités les plus urgentes est d'assurer le paiement des salaires des fonctionnaires de la police et de la gendarmerie. Enfin, il établira un partenariat continu entre le Gouvernement de la RCA, le PNUD et la Banque Mondiale pour la fourniture d'une aide d'urgence au renforcement des capacités du secteur public.

En raison de la crise et de l'effondrement de l'Etat qu'elle a engendré, les recettes publiques se sont considérablement amoindries⁴ entraînant l'accumulation d'arriérés de salaires des 31.207 employés du secteur public. Depuis octobre 2013⁵, seulement deux mois de salaires ont été payés aux fonctionnaires grâce au soutien de pays ou institutions de la sous-région. Ainsi, sur un crédit bilatéral de près de 10 millions de dollars de la République du Congo, le paiement des salaires a débuté en mars, un second paiement a été réalisé en avril sans que le gouvernement ne soit en mesure d'assurer le **fonctionnement normal des services publics** ni ne dispose de suffisamment de ressources pour assurer un paiement régulier des salaires. Pour combler le gap, la Banque Mondiale s'est engagée à payer dans le cadre de son programme d'urgence, \$27 millions pour le paiement des salaires des fonctionnaires civils de mai à août 2014. Toutefois, cet engagement ne concerne que les fonctionnaires civils, excluant ainsi les agents de police et de gendarmerie pour lesquels, les Nations unies s'engagent à supporter le paiement des salaires pendant la même période.

Néanmoins, le soutien actuel au secteur de la sécurité est fragmenté, avec une portée très limitée. Le projet devra permettre de mieux coordonner les interventions, le paiement des salaires impliquant la reprise totale des services par les agents. Les interventions les plus significatives dans le secteur concernent actuellement :

⁴ En particulier, la principale source de collecte de l'impôt indirect sur les marchandises et le commerce au niveau des principaux corridors commerciaux avec le Cameroun et la RDC est passée de 2,5 milliards FCFA / mois entre Octobre et Novembre 2013, à 6 millions de francs CFA en Décembre, et les recettes fiscales directes, déjà limitée, se sont largement amoindries avec les déplacements et l'insécurité.

⁵ Selon la masse salariale officielle organisée par le Ministère des Finances les arriérés de salaires d'octobre à décembre 2013 s'élèvent à USD27.2 millions, dont environ 30% représentent les salaires des militaires. La masse salariale annuelle totale en 2014 (y compris le secteur de la sécurité) sera d'environ 114,6 millions de dollars (soit 9,5 millions de dollars par mois), représentant environ 46% des dépenses courantes du Gouvernement.

- La coopération française et le PNUD soutiennent la reprise des fonctions d'ordre public de quelques unités de la police et des unités de gendarmerie à Bangui depuis février 2014.⁶
- Le PNUD a lancé un projet de soutien au redémarrage des fonctions-clés de protection et de la chaîne pénale à Bangui, y compris à travers la fourniture d'équipements aux institutions de l'Etat de droit et va étendre cette initiative en partenariat avec la MINUSCA et l'ONUFEMMES.
- Le HCDH dispose d'une équipe de suivi des droits de l'homme, soutenue par le PBF, qui contribuera au projet, notamment à l'évaluation et au suivi des droits de l'homme;
- Le PNUD et la MINUSCA fournissent un appui pour la rénovation des postes de police et de gendarmerie avec l'apport financier du PBF.

Dans les prochains mois, alors que le projet assurera le paiement régulier des salaires, il est primordial que les autres aspects ayant une influence certaine sur le rétablissement de la sécurité soient soutenus à travers les projets existant avec une meilleure coordination.

L'appui des Nations Unies au paiement des salaires de la police et de la gendarmerie en complément de l'appui de la Banque Mondiale, se fera par le biais du Trésor Public en vue de faciliter la reprise des fonctions de gestion des finances publiques. Cette aide se fait avec des fonds PBF et à travers un Fonds fiduciaire multi-partenaires des Nations Unies (MPTF). Les salaires des Forces Armées Centrafricaines (FACA) ne seront pas couverts par le projet.

Cette initiative est nécessaire pour combler le manque de soutien au personnel en charge de la sécurité, conformément au mandat de l'ONU en matière de paix et de sécurité. L'exclusion des forces de police et gendarmerie de la rémunération régulière des fonctionnaires est un facteur important par rapport à l'absence des forces de sécurité dans les rues de la RCA et présente un risque sécuritaire important qui peut aggraver le conflit.

Bien que la résolution 2127 (2013) du Conseil de Sécurité ait imposé un régime de sanctions et l'embargo sur les armes à la République Centrafricaine, le Système des Nations Unies demandera une dérogation du comité des sanctions pour le soutien prévu dans le cadre de ce projet, conformément à l'article 57 (f) et veillera à ce que le paiement des salaires de la police et de la gendarmerie et d'autres interventions soient prises en compte, compte tenu des risques associés au non paiement des salaires.

b) Justification du portefeuille du Projet

- Nécessité du Projet de consolidation :

Avant la crise, la RCA était l'un des pays les plus pauvres en Afrique, avec une population d'environ 4,5 millions d'habitants et un revenu par habitant de 480 \$ US. En 2010, 62% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté, dont 70% dans les zones rurales où plus de 40% de la population est sujette à l'insécurité alimentaire et 10,9% en situation d'insécurité grave. En raison de l'instabilité et de la violence, OCHA estime qu'environ un million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays dont plus de 500.000 uniquement dans la capitale Bangui. On

⁶ Un groupe de 185 officiers sur 480 officiers de police et de gendarmerie reçoivent alternativement des Primes Générales d'Alimentation versées par la France et le PNUD depuis le 07 Février 2014.

⁷ Cela concorde avec les éléments de preuve qui figurent dans le Rapport sur le Développement Mondial de 2011 sur la sécurité et le développement des conflits et la revue des leçons apprises de l'ONU sur les fonctions de base de l'administration publique qui ont mis un accent considérable sur le rétablissement rapide de structures étatiques légitimes dans le cadre de la réalisation de la paix et de la stabilité.

estime qu'environ 2,6 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide humanitaire et 1,3 millions de personnes sont touchées par l'insécurité alimentaire.

Bien que l'objectif principal de la gestion de la crise actuelle ait été la réponse humanitaire et le déploiement progressif des forces de maintien de la paix pour stabiliser le pays, la restauration des fonctions de base du Gouvernement reste essentielle⁷.

Le paiement des salaires a été identifié comme un point d'entrée clé pour la réactivation des fonctions essentielles de l'État et la sécurité pour les raisons suivantes :

- a. à court terme, les paiements encouragent les fonctionnaires civils et la police / gendarmerie à reprendre le travail et permettent aux services sociaux, de sécurité et municipaux d'être restaurés au niveau local.
- b. à plus long terme, la masse salariale récurrente représentera une préoccupation majeure pour les partenaires internationaux car elle pourrait conduire à l'effondrement du Gouvernement de Transition et porter gravement atteinte aux efforts de consolidation de la paix et de relèvement précoce.

Le paiement des salaires aux forces de sécurité non-onusiennes implique pour l'ONU une obligation de conformité à la HRDDP. La HRDDP est un mécanisme de gestion des risques visant à assurer que lorsque les Nations unies fournissent un appui à des forces de sécurité non-onusiennes, les entités de l'ONU doivent se conformer aux buts et principes de l'Organisation tels qu'énoncés dans la Charte et à ses obligations en vertu du droit international, de respecter, faire respecter et promouvoir le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés. En RCA, le soutien de l'ONU se fera parallèlement avec les mesures d'atténuation visant à assurer que le personnel de la police et de la gendarmerie exerce leur fonction dans le respect des droits humains fondamentaux. Ceci est particulièrement important dans un pays où la population souffre de violences et de violations généralisées des droits humains, notamment à Bangui et dans l'Ouest du pays où des cas de violations flagrantes des droits de l'homme ont eu lieu. La gravité des violations des droits de l'homme et la nature de plus en plus sectaire de cette violence nécessite une réponse impartiale et calibrée des institutions chargée d'assurer la sécurité.

Le PNUD gère les risques identifiés dans la HRDDP grâce à un outil de prise de décision qui est appliqué en RCA. Le respect de la HRDDP implique des mesures préventives et correctives pour réduire les cas de récurrence. Elles concernent l'évaluation du bilan de la police et gendarmerie en matière de respect des droits de l'homme et le suivi de la conduite actuelle des forces de police / gendarmerie. Ce projet se concentre sur les activités de suivi et les mesures correctives, à la demande du PBF.

Au-delà de mesures spécifiques, le PNUD appréhende la mise-en-conformité avec la HRDDP à travers le soutien à des mesures permettant de fournir des services de sécurité à la population et/ou la protection des victimes et l'amélioration de la gouvernance démocratique du secteur de sécurité. Le respect de la HRDDP exige également des mesures opérationnelles permettant le renforcement des capacités techniques du PNUD pour mettre en œuvre le projet et assurer son assurance qualité. Ces mesures ne sont pas mise-en-œuvre dans le présent projet. Elles sont développées à travers un projet conjoint justice et protection du PNUD-MINUSCA-ONUFEMMES visant à soutenir le redémarrage des fonctions-clés de protection et de la chaîne pénale.

- Effets catalytiques :⁸

Le paiement de la police et de la gendarmerie permettra à la Banque Mondiale d'effectuer le paiement des autres fonctionnaires.

Le paiement de la police et la gendarmerie permettra également de jeter les bases d'un travail supplémentaire au niveau de la justice, notamment la fourniture d'équipements techniques aux institutions de sécurité et de justice pour la reprise de la chaîne pénale et des fonctions de l'ordre public. Le paiement des salaires à la police et à la gendarmerie est une condition nécessaire pour permettre aux institutions judiciaires de reprendre leur travail à Bangui et dans le reste du pays. Toutefois, ce soutien ne sera pas à court terme, une condition suffisante pour assurer la sécurité de la population, en raison de la complexité du conflit et de la destruction des infrastructures.

Pour être catalytique, le paiement des salaires doit être accompagné de mesures permettant à la police et à la gendarmerie d'assurer la protection de la population et en particulier des groupes vulnérables et de fournir une assistance aux victimes. Sinon, le soutien actuel au paiement des salaires court le grand risque de n'avoir aucun impact sur l'état de la situation du droit à Bangui et dans le reste du pays. L'expérience d'autres pays, (notamment la Somalie et le Soudan) démontre également que sans mesures d'accompagnement, il y a aussi un risque important que l'amélioration des capacités des forces de sécurité soit utilisée à mauvais escient. En outre, la protection des victimes est particulièrement importante comme moyen de renforcement de la confiance entre la population et les institutions; mais aussi parce que le soutien de la communauté internationale se concentre généralement sur les institutions de sécurité / groupes armés (par le paiement des salaires, la RSS, le DDR, etc.) alors que les victimes du conflit sont laissés pour compte. Ce déséquilibre creuse un fossé entre la population et les autorités et peut compliquer la consolidation de la paix et la réconciliation.

Il est important que le présent projet soit accompagné par des mesures supplémentaires afin de gérer et éviter de tels risques. De telles mesures seront apportées par le PNUD à le projet conjoint justice et protection PNUD-MINUSCA-ONUFEMMES visant à assurer la sécurité des populations. Ce projet soutiendra le Ministère de l'Intérieur à restaurer des fonctions de base en répondant aux besoins de protection de la population, particulièrement dans des sites sensibles où cette dernière est vulnérable et de prévenir et répondre aux formes spécifiques de violences telles que les VBGs et les assassinats ciblés.

COMPOSANTE 2: (Le "QUOI") (en une page et demie maximum)

a) objet et groupes cibles du projet

- l'objet du projet et la théorie du changement :

L'objectif de ce projet est de contribuer à la reprise des activités policières et de la gendarmerie en tant que fondement de la sécurité, de la justice et de la paix dans le pays et de mettre en place un mécanisme de suivi des risques afin de réduire les risques associés à la conformité à la HRDDP.

⁸ Définition de catalyseur pour les projets du PBF : une initiative est catalytique quand il a) lance une initiative qui permet un plus long terme ou de plus larges efforts de consolidation de la paix ou b) débloque un processus de consolidation de la paix qui est au point mort et / ou c), entreprend une intervention novatrice, risquée ou politiquement sensible que d'autres acteurs ne sont pas disposés à soutenir et que des facteurs du conflit adressent. Voir aussi www.unpbf.org/catalyticprogramming ou la *Note d'orientation Comment programmer des effets catalytiques?* (Annexe 5.2)

Théorie du changement : si l'on contribue à permettre aux forces nationales de sécurité de reprendre leur travail en conformité avec la HRDDP, alors on répondra au besoin urgent du Gouvernement qui est de démarrer un processus qui améliore à court-terme la visibilité d'un « Etat fonctionnel ».

Résultat 1: Les salaires de la police et la gendarmerie sont payés

Soutenir le paiement des salaires de la police / gendarmerie pendant quatre mois (de mai à août 2014, en parallèle avec le paiement des autres fonctionnaires par la Banque Mondiale) afin de faciliter leur retour au travail et améliorer les conditions de sécurité et de justice en RCA.

Appuyer également la mise en œuvre continue du MPTF RCA, qui, par son Secrétariat Technique assurera la liaison avec la Banque Mondiale et le Gouvernement pour soutenir le processus de paiement en ligne avec le cadre national et les mesures de sûreté fiduciaire supplémentaire mise en place. Le MPTF RCA mobilisera des financements supplémentaires de relèvement et de développement en vue du renforcement de l'État en RCA. Le Secrétariat Technique assurera également les liens et les synergies entre ce projet et l'effort global de suivi, y compris les projets PBF actuels en RCA.

Résultat 2 : Les risques associés à la conformité au HRDDP sont suivis

Pour réaliser ce résultat, les activités clés suivantes seront entreprises :

Mettre en place le mécanisme permettant de surveiller et de faire des rapports sur les violations graves des droits de l'homme subies par les bénéficiaires directs du projet (police et gendarmerie) ;

Assister le Ministère de l'Intérieur et la société civile à entreprendre progressivement des fonctions de surveillance et de diligence voulues des forces de sécurité.

Le projet (i) évaluera et fera le bilan de la police et la gendarmerie en matière de graves violations des droits de l'homme en mettant l'accent sur le personnel gradé ; (ii) renforcera les capacités du Ministère de l'Intérieur et de la police / gendarmerie pour exercer la diligence voulue des forces de sécurité; (iii) mettra en place un mécanisme permettant de vérifier que les forces de police / gendarmerie sont de retour sur leur lieu de travail.

- les groupes cibles clés / bénéficiaires :

Le nombre total des employés de l'État est de 30 759 dont les forces armées, (FACA), la police et la gendarmerie constituent 39,4% soit 12 123 personnes selon les derniers dossiers de paie disponibles (septembre 2013).

Les principaux bénéficiaires du projet sont: (i) environ 3800 policiers et des employés de la gendarmerie dont les salaires seront payés de mai à août 2014 (4 mois); (ii) le Ministère de l'Intérieur et les structures de gestion de la police / gendarmerie qui seront soutenus dans leurs capacités de gestion et de contrôle. Ce chiffre sera confirmé à l'issue de l'opération de vérification du fichier de la fonction publique en cours avec l'appui technique du PNUD sur financement de la Banque mondiale dans le cadre d'un autre projet. Les autres bénéficiaires sont les organisations de la société civile qui se chargeront de la surveillance des activités de la police et de la gendarmerie. La population dans son ensemble pourrait bénéficier de la reprise des services de sécurité dans l'hypothèse que le paiement des salaires a un effet catalytique et se traduit par la reprise effective des services.

COMPOSANTE 3: (Le "COMMENT" ou la Stratégie de mise en œuvre) (en une page et demie maximum)

a) L'approche de mise en œuvre

- Hiérarchie et étapes de l'aide

En ce qui concerne la gestion des risques associés à la conformité aux HRDDP, il y aura une approche progressive afin d'établir les mécanismes de suivi et de correction.

1. La première phase portera sur la mesure qui peut être prise immédiatement :

1.1. Il y aura un accord à travers un MoU entre le Gouvernement centrafricain et l'ONU sur un ensemble d'éléments minimum pour que le projet soit mis en œuvre et les salaires payés. Ceux-ci peuvent entraîner (i) des modifications institutionnelles qui donneront lieu à un cadre approprié pour gérer les risques au niveau institutionnel. Par exemple : la mise en place effective de la Gendarmerie au sein du Ministère de l'Intérieur pour que les gendarmes soient responsables de leurs actions dans le cadre des tribunaux civils⁹ ; (ii) le renforcement des structures existantes de contrôle simples et la mise en place de mécanismes ad hoc pour assurer la surveillance et les fonctions (cf. ci-dessous) relatives à l'élaboration des rapports; (iii) les mesures correctives prévues par les partenaires nationaux pour répondre à l'apparition de graves violations des droits de l'homme commises par le personnel de sécurité ; et (iv) la possibilité de mettre en place des "lignes rouges". Ce protocole d'accord permettra d'avoir l'engagement nécessaire des partenaires nationaux à la fois au niveau gouvernemental et au niveau de la direction de la police et de la gendarmerie. [Résultat 2 - Output 2]

1.2. La deuxième série de mesures a trait au renforcement des structures de contrôle existantes (par exemple renforcer l'efficacité de la chaîne de commandement par la fourniture d'expertise et d'équipement technique) ; mécanismes ad hoc permettant d'exercer des fonctions de surveillance de base (par exemple, création d'un comité de suivi pour examiner si le personnel de sécurité se présentent au travail, etc.) [Résultat 2 - sortie 2 et 3]

2. La deuxième phase sera engagée dès que le projet est signé mais ne produira des effets que progressivement. Elle concerne l'évaluation et le suivi des travaux par le HCDH et la société civile. [Résultat 2 - Sortie 1]

3. La troisième phase sera engagée dès que le projet est signé mais n'aura des effets qu'à moyen terme seulement. Il concerne la gestion interne des capacités de contrôle du Ministère de la sécurité, de la police et de la gendarmerie (par exemple, la chaîne de commandement de recrutement et de gestion des ressources humaines, etc.) [Résultat 2 - Sortie 2]

- Modalités de mise en œuvre du Projet :

Résultat 1:

Basé sur les recommandations de la mission du PNUD à Bangui en février 2014 ainsi que sur les recommandations / consultations avec la Banque Mondiale (qui fera les paiements aux fonctionnaires par le biais d'un appui budgétaire direct), le projet utilisera la fenêtre ouverte de l'aide budgétaire directe de la MPTF en RCA créée en mars 2014 par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement pour payer les salaires directement sur le compte du trésor.

⁹ La justice militaire n'était pas fonctionnelle avant la crise afin que les tribunaux militaires ne soient utilisés pour juger des militaires en cas de violations des droits de l'homme.

La masse salariale du Gouvernement en décembre 2013, comprenait 2218 gendarmes et 1593 policiers pour un total de 3811 personnes. En raison de l'exercice de vérification de la paie en cours un changement de ces chiffres est attendu, cependant, sur la base de ceux des mois précédents le paiement de quatre mois de salaires à ce personnel s'élèverait à environ 2 milliards de francs CFA (USD 4.5 millions).

Lors de l'approbation de ce projet par le PBSO, les fonds du PBF seront transférés par le Bureau du MPTF, qui agit sans frais en tant qu'agent financier pour le volet relatif au financement national du MPTF RCA. Sur la base des modalités de fonctionnement du MPTF RCA par une procédure rapide, le Bureau MPTF en tant qu'AA du MPTF RCA, transférera les fonds au Ministère des Finances, lors de la réception de :

- 1) la demande de transfert de fonds approuvée notifiant clairement les lignes budgétaires nationales pour lesquelles ce soutien est fourni. Une fois que les fonds sont reçus, le Ministère des Finances utilisera le processus de paiement des salaires en place pour effectuer le paiement des salaires à la police et de la gendarmerie.

Le projet transférera le paiement des salaires de 4 mois en deux tranches (en parallèle avec les paiements effectués par la Banque Mondiale) par le Comité de Pilotage du MPTF au Gouvernement qui confirmera la date et le montant du paiement des salaires mensuels faits à la police et de la gendarmerie.

Le projet utilisera les mêmes processus de paiement et de contrôle que ceux utilisés par la Banque Mondiale pour le paiement des fonctionnaires. Cela comprend un Comité de Gestion de Trésorerie (CGT) chargé de superviser et de contrôler les dépenses du Gouvernement et le compte de trésorerie, ainsi que les revenus supplémentaires et le contrôle des dépenses tel qu'énoncé dans le cadre fiduciaire commun ci-joint. Le Décret portant création du CGT a été pris. Le CGT sera composé des représentants du FMI, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne, de la France, du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale et du Ministère des Finances. Le projet bénéficiera également du projet PNUD / Banque Mondiale en cours sur la vérification de la masse salariale actuelle du secteur public.

Le Comité de Gestion de Trésorerie centralisera le processus de gestion de la trésorerie au cours de la période exceptionnelle qui permet d'obtenir un équilibre entre l'exigence de l'augmentation des ressources et la pression des dépenses et de disposer d'une liquidité suffisante pour mettre en œuvre les priorités gouvernementales de base. Le comité fournira un point de vue consensuel du cadre fiduciaire global et du contexte caractérisé par des défis de sécurité. Toutes les ressources (internes et externes) passeront à travers le CGT qui est la clé / dernier point de déclenchement du processus de prise de décision, et la traçabilité sera assurée par la mise en place des contrôles clés dans le cycle des recettes et des dépenses.

Le projet appuiera le Secrétariat du MPTF RCA en comblant les coûts relatifs au personnel du Secrétariat Technique de la MPTF CAR pour 1 international et 1 officier national pendant 4 mois pour couvrir la période de paiement à la police / gendarmerie. Ils seront installés dans le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations unies et les frais y relatifs seront facturés comme des coûts directs au MPTF RCA. Pour ce faire, les fonds PBF seront transférés au MPTF RCA par l'AA (agent financier sans frais). En ligne avec les arrangements opérationnels du MPTF RCA, lors de la réception de la demande de transfert approuvée et du document de projet par la procédure simplifiée accélérée, le Bureau du MPTF transférera les fonds au PNUD suivant l'objet du contrat. Le Secrétariat du MPTF RCA s'assurera que les paiements sont effectués par le Gouvernement en conformité avec les règles et procédures nationales ainsi qu'aux contrôles supplémentaires relatives à l'aide budgétaire directe mise en place par les partenaires internationaux. À cet égard, le Secrétariat sera en liaison étroite avec la Banque Mondiale et le Gouvernement pour assurer l'utilisation des processus et des contrôles similaires.

Le Comité de Pilotage du MPTF RCA est co-présidé par le DSRSG ONU et le Gouvernement et comprend des représentants de l'ONU, les donateurs et la société civile. La Banque Mondiale est également un membre observateur du Comité de Pilotage. Le MPTF RCA dispose d'une option de voie rapide pour assurer un décaissement rapide et l'opérationnalisation des projets ainsi que d'un flux de financements nationaux qui permet un soutien budgétaire direct au Ministère des Finances. Le Gouvernement de la RCA a signé un protocole d'accord pour le mécanisme de financement national avec le Bureau du MPTF (comme AA de la MPTF CAR). Le protocole d'entente concernant le soutien budgétaire direct est annexé au présent document de projet.

Résultat 2

Le Résultat 2 sera mis en œuvre conjointement par le PNUD, le HCDH, et l'UNPOL à travers la modalité de mise en œuvre directe (DIM), en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et tout autre partenaire concerné. Le PNUD contribuera à tous les produits du Résultat. Le HCDH mettra en œuvre les activités du produit 1 liées à l'évaluation et au suivi des rapports sur les droits de l'homme. L'UNPOL mettra en œuvre les activités liées au produit 2. Le Résultat 2 sera mis en œuvre à travers les capacités existantes des Nations Unies, ainsi qu'à travers le recrutement de personnel additionnel, y compris un Conseiller Technique Permanent (P4) qui sera co-financé par le PNUD.

Le projet bénéficiera également de l'appui du Projet conjoint d'Appui à la Lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à Relance de la Justice en Centrafrique.

b) Budget

- Budget réparti en catégories:

CATEGORIES	Montant de la contribution de l'Agence et de l'Agent administratif-PNUD (USD)	Montant à transférer au MPTF RCA des Nations Unies pour l'atteinte du Résultat 1 (USD)	Montant de la contribution de l'Agence – MPTF RCA Flux de financement national (USD)	TOTAL (USD)
1. Personnel et autres membres du personnel	200,000	92,000	4,500,000	4,792,000
2. Fournitures, matières premières, matériels	225,000			225,000
3. Equipements, Véhicules et meubles (y compris l'amortissement)	275,000			275,000
4. Contrats de service	200,000			200,000
5. Voyages				
6. Transferts et subventions à la Contrepartie	100,000			100,000
7. Frais généraux et autres coûts directs		8,000		8,000
8. Formation spécialisée de 5 jours pour environ 100 personnes pour le Task-Forces	80,000			80,000
Sous-Total coût du Projet	1,080,000	100,000	4,500,000	5,680,000
8. Coûts d'appui indirects*	75600	7,000		82600
TOTAL	USD 1,155,600	107,000	4,500,000	5,762,600

* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories 1-7, comme indiqué dans le protocole d'entente du PBF et doit respecter les règles et les lignes directrices de chaque organisme bénéficiaire. Notez que les coûts directs de mise en œuvre des projets par les Agences engagés doivent être imputés à la ligne budgétaire concernée, selon les règlements, les règles et procédures de l'Agence

c) Durabilité

Durabilité du projet:

La durabilité des résultats du projet dépendra en grande partie de (i) l'engagement continu du Gouvernement à mettre en œuvre des mesures de sécurité pour percevoir des recettes et rétablir les services publics essentiels ; mais aussi de (ii) l'appui au secteur de l'Etat de droit pour s'assurer que le personnel payé peut travailler efficacement - les structures de commandement centraux sont fonctionnelles, le personnel est équipé pour effectuer des tâches de sécurité, etc. ; (iii) et que les tâches de protection sont effectivement menées par les forces de police et gendarmerie.

À cet effet, le projet prévoit une assistance technique pour renforcer la capacité des ministères et des directions concernées dans la mobilisation des ressources et d'autres domaines. L'engagement fort de la communauté internationale pour éviter l'interruption complète des services publics serait également appuyer pour une perspective de durabilité à travers (i) le paiement des salaires des fonctionnaires pour aider à la restauration de la confiance dans les structures légitimes de l'Etat; (ii) le soutien aux réformes gouvernementales nécessaires à la collecte des recettes fiscales suffisantes pour couvrir ses coûts d'exploitation ; (iii) le paiement des salaires à assurer sur une période plus longue avec la participation de plusieurs bailleurs de fonds ; (iv) le soutien à la reprise des fonctions de droit par les institutions de justice et de sécurité.

La durabilité de l'opération est également soumise à une discipline budgétaire appropriée qui est contrôlée par le FMI et d'autres bailleurs de fonds dans le cadre de l'engagement convenu avec le Gouvernement. Cet engagement jettera également les bases du programme de stabilisation macro-économique. L'Etat peut ainsi bénéficier d'un soutien budgétaire à l'avenir de ses partenaires, ce qui contribuera à renforcer la viabilité de ce projet.

d) Gestion des risques

Sur la base des recommandations de la mission du PNUD à Bangui en février 2014 et des recommandations / consultations avec la Banque Mondiale, le moyen le plus approprié pour effectuer des paiements à des fonctionnaires et à la police / gendarmerie à travers un appui budgétaire direct, est l'utilisation de la masse salariale nationale et du processus de paie. La Banque Mondiale fera le paiement aux fonctionnaires de cette façon.

Cependant, plusieurs problèmes existent au niveau de la masse salariale du Gouvernement de la RCA. Alors que le PNUD et la Banque Mondiale ont mis en place un système de gestion financière intégrée du personnel en 2005-2006-2007 (FURCA II) cela n'a jamais été connecté à un réseau qui permettrait aux directeurs généraux responsables de la fonction publique et aux militaires de mettre à jour les fichiers des soldes. En conséquence, la seule base de données mise à jour est la masse salariale financière logée à l'Office National d'Informatique. La masse salariale contient des informations sur le numéro d'immatriculation, le titre, la situation familiale, le grade et la catégorie de chaque fonctionnaire et peut être mise à jour par la Direction de la Solde au Ministère des Finances. Les amendements, le cas échéant, sont faits sur la base des communications «papier» à la « Direction des soldes» pour prise en compte et qui, selon la procédure établie, doivent être approuvés par le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère de l'Intérieur.

Le système de paiement central est resté inchangé. En 2009, le Gouvernement a introduit le transfert direct des salaires sur les comptes bancaires des fonctionnaires (de la masse salariale de la banque) et les cartes sécurisés aux fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de documents de la fonction publique disponibles en temps réel et fiables, cette méthode de paiement sécurisé n'est

pas suffisante. Depuis 2009, aucune vérification n'a été effectuée pour contrôler soit les postes statutaires dans les ministères ou leur nombre. Cette situation est encore compliquée par une restructuration de l'État lancée par le Gouvernement de Transition annoncée en février, qui remet en question même des informations préexistantes sur les effectifs.

En outre, la répartition du personnel et la gestion de la masse salariale a entraîné de nombreuses divergences au niveau de la masse salariale dans laquelle figure un grand nombre de personnel parti à la retraite, mort ou démissionnaire, 16,9 % d'augmentation de la masse salariale totale entre janvier et décembre 2013 et une augmentation de 50 % des paiements aux enseignants seuls. Enfin, pour gérer le besoin de recrutement immédiat, une nouvelle catégorie de personnel a été créée (« Hors Statuts »), avec l'équivalent de 604 personnes recrutées en décembre 2013, dont la majorité sont à la Présidence, au Ministère de l'Intérieur et de la Défense pour un coût de plus de 500 000 dollars par mois.

1. Le PNUD procède actuellement à la vérification préliminaire du fichier des soldes du Gouvernement de la RCA et des systèmes de gestion du personnel. Le projet PNUD / Banque Mondiale révisera et mettra à jour le fichier des soldes des fonctionnaires de l'Etat afin de permettre à ce que l'appui budgétaire direct au paiement des salaires soit libéré et le système de gestion financière intégré du personnel à moyen terme mis en route. Une mission est actuellement sur le terrain et les résultats sont attendus pour la mi-mai.
2. Le FMI et la Banque Mondiale, en partenariat avec le Gouvernement centrafricain ont mis en place un Comité de Gestion de Trésorerie centralisée. Ce comité centralisera tous les processus de gestion de la trésorerie au cours d'une période exceptionnelle, permettant d'obtenir un équilibre entre l'exigence de l'augmentation des ressources et la pression des dépenses et au Gouvernement d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux priorités gouvernementales de base.
3. L'ONU et le Gouvernement centrafricain ont mis en place un Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour soutenir une réponse stratégique, coordonnée et cohérente de valorisation et de renforcement des efforts de l'État en RCA. Un Comité de Pilotage local, dans lequel le Gouvernement fait partie, a été créé pour fournir une orientation stratégique, hiérarchiser les besoins et prendre des décisions d'affectation des fonds en fonction des priorités nationales. Le Secrétariat Technique sera également chargée de la conduite d'une évaluation conjointe des risques et plus largement des risques contextuel, programmatique et institutionnel. Ceci permettra également de développer une stratégie de gestion des risques, y compris les mesures d'atténuation et de tolérance au risque. Un tel exercice sera une source précieuse d'information analytique pour guider les décisions de programmation, ainsi que d'un outil pratique de gestion des risques.

Ce projet complétera les mécanismes de gestion des risques fiduciaires par des mesures essentielles permettant d'assurer les droits de l'homme en raison de la politique de diligence (HRDDP).

En ce qui concerne les risques associés à la mise-en-conformité avec la HRDDP, le Résultat 2 du projet est une première réponse à ces derniers, à travers la mise-en-œuvre de mécanismes de suivi. En cas de graves violations commises par les forces de police et de gendarmerie, il sera nécessaire de renforcer la réponse à de tels risques à travers un soutien supplémentaire aux institutions de police et de gendarmerie afin de s'assurer que ces dernières assument leurs fonctions de protection et sécurité.

Risques:

Risques	Probabilité (Forte, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet	Impacts sur les résultats attendus	Stratégie de Mitigation
GENERAL				
<p>Sécurité Les hostilités persistent dans la capitale Bangui et les groupes armés incontrôlés opèrent dans d'autres parties du pays.</p>	Forte	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - la surveillance des forces de police / gendarmerie des droits de l'homme n'est pas possible; - la chaîne de commandement des forces de sécurité devient dysfonctionnel et est entravé par la diligence du Ministère de l'Intérieur; - la surveillance de la présence des forces de police / gendarmerie à leur poste est entravée / pas possible; - les activités de protection ne peuvent pas être réalisées dans les collectivités à risque 	<p>Le projet adoptera une approche progressive, en commençant dans les zones sécurisées à Bangui pour être déployé à l'échelle nationale à mesure que la sécurité s'améliore</p>
PAIE				
<p>La réussite du processus de vérification de la paie. La vérification de la masse salariale dépend du soutien actif et de l'assistance du Gouvernement. Toutefois, la capacité de gestion, de surveillance de la mise en œuvre est faible et à l'heure actuelle de nombreux fonctionnaires sont absents. Par conséquent, il peut ne pas être possible d'obtenir des données suffisamment fiables sur le personnel dans les systèmes centralisé ou décentralisé des RH.</p>	Forte	Forte		<p>Le projet actuel PNUD / Banque Mondiale comporte trois étapes, un examen des données de paie, un recoupement avec les dossiers du personnel, et une vérification physique du personnel.</p> <p>L'intention est d'améliorer progressivement la fiabilité de la masse salariale à travers chaque</p>

				étape, réduisant ainsi progressivement le risque d'erreurs sur la masse salariale entre chaque paiement mensuel
<p>Politique</p> <p>Le gouvernement a indiqué sa volonté d'exclure arbitrairement des noms en réponse à la pression internationale pour réduire la masse salariale, en outre, la manipulation directe de la masse salariale soit ou les paiements eux-mêmes ne peut pas être exclu du processus</p>	Moyenne	Forte		<p>Une copie de maître de la masse salariale sera considérée comme une sauvegarde avant le processus de vérification, et sera utilisé comme témoin.</p> <p>Plaidoyer principal de niveau sera effectuée par le RSSG et aux directeurs de veiller à ce que tous les changements à la masse salariale sont effectuées sur la base de preuves claires, avec un mécanisme de règlement des différends approprié en place</p>
<p>Risques Fiduciaires</p> <p>Le CTG peut ne pas être prêt à temps. Risque de corruption et du fait que les paiements n'atteignent pas les bénéficiaires</p>	Moyenne	Forte	La mise en œuvre d'autres composantes peut ne pas être possible	Le décret du CTG a été pris. Le projet, à travers le Secrétariat du MPTF, sera coordonné étroitement avec la Banque Mondiale de façon à assurer l'utilisation des recettes et le contrôle des dépenses. Dans un projet complémentaire la Banque Mondiale fournira un soutien immédiat au redémarrage de la production des recettes et à la gestion des dépenses du Gouvernement.
Gouvernement ne sera pas en mesure de recueillir suffisamment de revenus pour continuer à payer les salaires à	Forte	Forte	Police / gendarmerie ne restent pas au travail et la sécurité se	Le dialogue entre les partenaires internationaux et le gouvernement

temps.			détérioré.	doit continuer pour surveiller la situation, convenir si une aide supplémentaire est nécessaire et si le Gouvernement engage les politiques et décisions de gestion nécessaires pour éviter une assistance supplémentaire. Le soutien de la CEEAC et des pays voisins peut également être nécessaire.
DILIGENCE AU DES DROITS DE L'HOMME				
Le personnel de police et gendarmerie commet de graves violations de droits de l'homme contre des individus et/ou des groupes vulnérables	Forte	Forte	La police et la gendarmerie deviennent partie au conflit; leur capacité à apporter la sécurité à la population est sérieusement affaiblie. La sécurité diminue tandis que les défis de la réconciliation deviennent plus complexes.	Impliquer le PBF et la Communauté internationale afin que ces derniers fournissent un soutien accru à la police et gendarmerie leur permettant d'assurer les fonctions de sécurité et protection à la population, particulièrement pour les groupes vulnérables.
Le Gouvernement de RCA et le Ministère de l'Intérieur n'appliquent pas les mesures prévues dans le protocole d'accord	Moyenne	Forte	Diligence raisonnable n'est pas appliquée. Projet ne répond pas à l'impact projeté	Augmenter le soutien à la police et la gendarmerie et élargir leurs moyens
Pas de financement pour le développement durable de la police	Moyenne	Forte	Les gains réalisés dans le maintien ne seront pas maintenues; risque de chute importante de retour	Engagement avec le PBF et la Communauté Internationale
La politique et les processus de décision du Ministère de l'Intérieur ne s'améliorent pas	Forte	Moyenne	Environnements réglementaires et politiques faibles réduisant la réalisation des résultats du projet	Engagement avec le Ministère de l'Intérieur et soutien au développement de ses capacités

La capacité des ressources humaines au sein du Ministère de l'Intérieur est faibles	Forte	Forte	Retards dans le paiement des salaires, corruption, erreurs au niveau décentralisé affectant le travail au niveau central	Renforcement des capacités et suivi des performances
---	-------	-------	--	--

e) Les modalités de gestion et de coordination du projet :

- Cadre de résultats: Fournir un cadre de résultats pour le projet / portefeuille, à l'aide du tableau ci-dessous. Au début du Cadre résumer en une ou deux phrases la feuille de route sous-jacente de consolidation de la paix, l'usage de l'aide PBF et la théorie qui sous-tend le changement. D'autres instructions et des exemples pour chaque colonne de la table figurent au bas du tableau.

Results Framework for IRF projects or portfolio of projects

<i>Déclaration de politique générale / feuille de route nationale pour la construction de la paix:</i>								
<i>But de soutien PBF (type de changement attendu):</i>								
<i>Théorie du changement déclaration:</i> si l'on contribue à permettre aux forces nationales de sécurité de reprendre leurs travail en conformité avec la HRDDP, alors on répondra au besoin urgent du Gouvernement qui est de démarrer un processus qui améliore à court-terme la visibilité d'un « Etat fonctionnel ».								
(1) Résultats et types de changement requis	(2) Indicateurs	(3) Situation de base et cibles assortis de délais	(4) Produits et activités	(5) Indicateurs	(6) Situation de base et cibles assortis de délais	(7) RUNO & parties responsables de la mobilisation intrants	(8) Intrants/ budget	(9) Hypothèse
<i>Résultat 1 Les salaires de la police et de la gendarmerie sont payés</i>	<i># de paiements mensuels effectués contre la masse salariale du secteur public</i>	<i>5 mois d'arriérés Cible : 4 mois de salaires payés à la police et à la gendarmerie</i>	<i>4 mois de paiement fait à la police la gendarmerie Secrétariat technique opérationnelle et l'exécution de ses fonctions en conformité avec le cahier des charges et MPTF ce document de projet, notamment en termes de vérification que le paiement à la police / gendarmerie sont fabriqués en conformité avec les procédures nationales des règles et des contrôles supplémentaires.</i>	<i># de policiers et de gendarmes payés Personnel du MPTF RCA en place; Cadre de vérification en place</i>	<i>Cible : 3811 policiers payés par mois Cible : 1 poste international et 1 poste national pourvus pour 4 mois</i>	<i>Résultat 1: Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale à travers le MPTF RCA</i>	<i>Résultat 1: \$4,592,000</i>	

<p>Résultats 2: Les risques associés à la conformité aux HRDDP sont suivis</p>	<p># de policiers / gendarmes accusés de graves violations des droits humains dans leurs zones d'affectation (# au début du projet; # après plus de 4 mois; # après plus de 12 mois)</p>	<p>Produit 1: Le bilan en matière de droits de l'homme des bénéficiaires du projet est évalué et suivi</p> <p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur les derniers dossiers de police et de gendarmerie dans le cadre des droits de l'homme à partir des archives du MINUSCA (se concentrer sur les hauts gradés) - Procéder à une analyse (politique) du secteur de la sécurité (SWOT et les relations de pouvoir) et des parties prenantes - Produire une évaluation sur l'implication éventuelle des forces de police / gendarmerie dans de graves violations des droits de l'homme depuis le déclenchement de la crise (avec un accent sur les hauts gradés) - Soutenir les capacités de la société civile pour surveiller la police / gendarmerie agissent en conformité avec les obligations (production de rapports) - Le HCDH produit les rapports de suivi mensuels sur la conformité de la police / gendarmerie avec les obligations des droits humains 	<p>Produit 1: # de rapports sur les droits humains produits par l'OHCHR et la Société Civile</p> <p>Produit 2: Mémoire d'Entente signé entre le Ministère de l'Intérieur et les Nations Unies</p> <p>Produit 3: # de Commissariats de police visités par le Conseiller du Comité de la Police/Gendarmerie</p>	<p>Produit 1: Donnée de base 1: rapport produit par l'OHCHR</p> <p>1 rapport mensuel produit par l'OHCHR</p> <p>1 rapport de suivi produit par la Société Civile</p> <p>Produit 2: Mémoire d'Entente signé entre le Ministère de l'Intérieur et les Nations Unies</p> <p>Produit 3: rapport couvrant 50% des postes de police visités à</p>	<p>Résultat 2: PNUD, UNPOL, OHCHR</p>	<p>Résultat 2 Total: USD 900,000</p> <p>Produit 1: USD 200,000 (expertise technique)</p> <p>Produit 2: USD 200,000 (recrutement du personnel technique)</p> <p>Produit 3: USD 500,000 Fourniture d'équipements et formations</p>
--	--	---	---	---	---------------------------------------	--

			<p>Produit 2: Les autorités nationales exercent une diligence voulue sur les graves violations des droits de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> - HRDDP est communiqué aux autorités nationales au niveau approprié - Signature d'un protocole d'accord avec le Ministère de l'Intérieur pour décrire les conditions de paiement des salaires en ce qui concerne la conformité et les procédures à suivre par le HRDDP en cas de violations graves des droits de l'homme commises par la police / gendarmerie ; - Renforcer / établir des mécanismes de contrôle interne au Ministère de l'Intérieur / Police / gendarmerie pour suivre, faire des rapports et sanctionner les violations graves des droits de l'homme (développement d'un protocole qui fixe les procédures de prise de décisions en cas d'engagement dans de graves violations des droits de l'homme; établir un mécanisme à caractère pénal qui peut être déclenché par le Ministère de l'Intérieur ; etc) ; - Soutenir le cadre juridique et institutionnel pour assurer que les forces de sécurité sont effectivement responsables de leurs actes (Fournir une assistance au transfert de la gendarmerie au Ministère de 		<p>Bangui par le Conseiller du Comité de Police/Gendarmérie en un mois ; 70% au 2^{ème} mois; 100% au 3^{ème} mois.</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--

- Système de Suivi et Evaluation du projet (portfolio):

Le Comité de Pilotage du MPTF de RCA, appuyé par le Secrétariat du MPTF de la RCA, supervisera le suivi et l'évaluation du paiement des salaires à la police et la gendarmerie, comme prévu par le cadre fiduciaire conjoint (cf. annexe) mis-en-place en RCA pour l'appui budgétaire direct. Cela sera effectué en étroite collaboration avec la Banque Mondiale. Aussi, ceci inclut un comité de gestion de l'argent liquide (CGAL), qui supervisera et fera le suivi des dépenses du Gouvernement et du compte du Trésor Public, ainsi que le contrôle des ressources et dépenses additionnelles. Le projet bénéficiera également du projet PNUD/Banque Mondiale en cours relatif à la vérification du fichier du personnel de la fonction publique. Le Comité de Pilotage du MPTF RCA sera responsable de l'élaboration des rapports et de la conformité des rapports aux standards du PBF.

- Mises à jour et séances d'information organisées régulièrement et de façon alternée aux partenaires bailleurs de fonds tout au long du cycle de vie du programme,
- des exercices de leçons apprises seront réalisés pour mesurer le succès du programme à la fin de 2014.

Les principaux objectifs du cadre de Suivi & Evaluation du programme sont les suivants:

- Passer en revue et mettre à jour les risques et les mesures d'atténuation régulièrement ;
- obtenir une meilleure compréhension des activités, y compris leurs impacts à long terme ;
- mesurer les progrès accomplis pour atteindre la réalisation et les résultats prévus, sur la base des indicateurs et objectifs énoncés dans le cadre des résultats et des ressources et;
- garantir les normes les plus élevées de responsabilité et de bonne utilisation des fonds.

Reconnaissant les défis systémiques associés à l'évaluation des programmes de gouvernance au niveau des pays, les indicateurs de base et les résultats seront examinés au cours de l'opération et le programme présentera des indicateurs plus détaillés et fiables si nécessaire. Le programme proposé permettra également d'élargir les évaluations et la collecte des données de base.

COMPOSANTE 4: (The "WHO") (maximum one and a half pages)

Le Bureau du PNUD MPTF, en tant qu'agent administratif (AA) pour le Fonds de consolidation de la paix du MPTF de la RCA pour le Résultat 1, fera le transfert des fonds du PBF au flux de financement national (le Volet de financement national centrafricain du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la République Centrafricaine) et de financement des Nations Unies (le volet de financement Nations Unies) du MPTF RCA. Les flux nationaux de financement et de financement des Nations Unies du MPTF RCA (le Volet de financement national centrafricain du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la République Centrafricaine et le volet de financement Nations Unies) apparaîtront comme des organisations destinataires, conformément à l'article 4.4 des Termes de Référence du Fonds de consolidation de la paix du 13 août 2009. Ces deux nouveaux destinataires seront pleinement responsables sur le plan programmatique et financier pour les fonds qui leurs seront alloués par le Bureau du MPTF (MPTF Office). Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération International utilisera les fonds sur la base du cadre de règlements nationaux et sera pleinement responsable sur le plan financier et programmatique des fonds alloués par le Bureau du MPTF (MPTF Office).

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité pool-funded, financée par des fonds gérés par le PNUD. Les activités à mettre en œuvre par UNWOMEN, le HCDH et UNPOL seront payés par des paiements directs. Un Conseiller technique principal en Police (P4) sera en charge de la gestion du projet avec l'équipe d'appui. Le PNUD sera en charge de l'assurance qualité du projet.

a) Les agences d'exécution et leurs capacités:

- Liste des *Recipient UN Organisations* (RUNO) et des agences d'exécution:

Le PNUD, le HCDH, l'UNPOL, l'UNWOMEN et le Gouvernement de la RCA (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances et du Budget). Le projet sera mis en œuvre en étroite coordination avec les partenaires internationaux qui ont des forces de sécurité déployées en RCA comme la MISCA, la France et l'Union Européenne ; mais aussi avec les forces de maintien de la paix une fois déployé en RCA. Le PNUD sera l'agence en charge de la gestion du résultat 2.

- Capacité de mise en œuvre des agences :

La capacité du Gouvernement est limitée et devra être prise en charge. Toutefois, le paiement de la police à travers le Gouvernement et les systèmes nationaux a été jugée la modalité la plus appropriée tant par la mission du PNUD à Bangui en février 2014 que par les recommandations / consultations de la Banque Mondiale (qui fera les paiements aux fonctionnaires dans la même manière).

Résultat 2 : le PNUD, le HCDH, l'UNPOL et UNWOMEN ont limité la présence de leur personnel sur le terrain actuellement. Alors que les capacités de l'UNPOL et de l'OHCHR seront renforcées par le déploiement de la mission de maintien de la paix, le projet aura besoin de recruter du personnel technique approprié au niveau du PNUD et d'UNWOMEN. En outre, la transformation du BINUCA en MINUSCA étant progressive, le projet aura besoin de recruter du personnel supplémentaire pour une courte période en attendant le déploiement de la MINUSCA.

b) Modalités de gestion et de coordination du Projet :

- Gestion et coordination du Projet :

Un Comité de Pilotage pour la MPTF de la RCA a été mis en place pour assurer la supervision globale de ce projet. Le Comité de Pilotage fournira des orientations, des directives et des décisions sur l'orientation générale du programme. Le Comité de Pilotage approuvera les cadres de mise en œuvre, les modalités de gestion et de mise en œuvre et la supervision de la mise en œuvre des composantes individuelles.

Le Comité de Pilotage recevra les mises à jour régulières sur la performance du programme, les rapports sur les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats identifiés ainsi que les rapports qualitatifs sur les obstacles et les changements nécessaires (partenaires d'exécution à travers le Secrétariat).

Le Comité de Pilotage sera composé des membres suivants:

- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
- Ministère des Finances et du budget
- Ministère de la Sécurité Publique
- RSASG / RC
- ONU
- Les bailleurs de fonds
- La Banque Mondiale (membre observateur)
- La société civile

c) Dispositions administratives (paragraphe standard – ne pas enlever)

Le Bureau du MPTF PNUD sert d'Agent Administratif (AA) du PBF et est responsable de la réception des contributions des donateurs, du transfert des fonds aux organismes des Nations Unies destinataires/bénéficiaires, de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de ces derniers au PBSO et aux bailleurs de fonds du PBF. En tant qu'Agent Administratif du PBF, le Bureau du MPTF transfère des fonds à des *Recipient UN Organisations* (RUNOS) sur la base du protocole d'accord signé entre chaque RUNO et le Bureau du MPTF.

Fonctions de l'Agent Administratif

Au nom des organisations participant au projet et en conformité avec le «Protocole relatif à l'Agent Administratif des fonds fiduciaires, des programmes conjoints et du One UN funds» approuvé par l'UNDG (2008), le Bureau du MPTF en tant qu'AA du PBF :

- Distribuera les fonds à chacun des RUNO conformément aux instructions du PBSO. L'AA fera normalement chaque décaissement dans les trois (3) à cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu des instructions du PBSO avec le formulaire de soumission et le document de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolidera les rapports narratifs et des états financiers (annuels et finaux) sur la base des présentations fournies à l'AA par RUNOS et les rapports d'étape consolidé du PBF pour les bailleurs de fonds et le PBSO ;
- Procédera à la clôture opérationnelle et financière du projet dans le système du Bureau du MPTF une fois l'achèvement est notifié par le RUNO (accompagné par le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le remboursement de l'équilibre) ;
- Distribuera les fonds à tous les RUNO pour tous coûts liés à l'extension que le PBSO peut décider, conformément aux règles et règlements du PBF.

Responsabilisation, transparence et production des rapports des organismes bénéficiaires des Nations Unies

Les Organismes bénéficiaires des Nations Unies assumeront totalement la responsabilité programmatique et financière pour les fonds déboursés et mis à leur disposition par l'Agent Administratif. Ces fonds seront gérés par chaque RUNO conformément à ses propres règles, règlements, directives et procédures.

Chaque RUNO doit établir un registre comptable distinct pour la réception et la gestion des fonds décaissés par l'Agent Administratif du compte du PBF. Ce registre comptable distinct sera administré par chaque RUNO conformément à ses propres règles, règlements, directives et procédures, y compris celles relatives aux intérêts. Le registre comptable distinct sera soumis exclusivement aux procédures d'audit interne et externe énoncées dans le règlement financier, les règles, directives et procédures applicables au RUNO.

Chaque RUNO fournira à l'Agent Administratif et au PBSO (pour les rapports narratifs seulement) :

- les rapports semestriel de progrès au plus tard le 31 Juillet ;
- les rapports narratifs annuels d'étape, au plus tard trois mois après la fin de l'année civile (31 mars) ;
- les états financiers annuels au 31 Décembre relatifs aux fonds qui lui ont été versés par le PBF, à remettre au plus tard quatre mois après la fin de l'année civile (le 30 avril) ;

- les rapports narratifs finaux, après l'achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, à remettre au plus tard dans les quatre mois (30 avril) de l'année suivant la fin des activités. Le rapport final donnera un résumé des résultats et des réalisations par rapport aux buts et objectifs du PBF ; et
- les états financiers définitifs certifiés après l'achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, à remettre au plus tard dans les six mois (30 juin) de l'année suivant la fin des activités.
- le solde non dépensé à la clôture du projet devrait être remboursé et une notification envoyée au Bureau du MPTF, au plus tard dans les six mois (30 juin) de l'année suivant la fin des activités.

Propriété des équipements, fournitures et autres biens

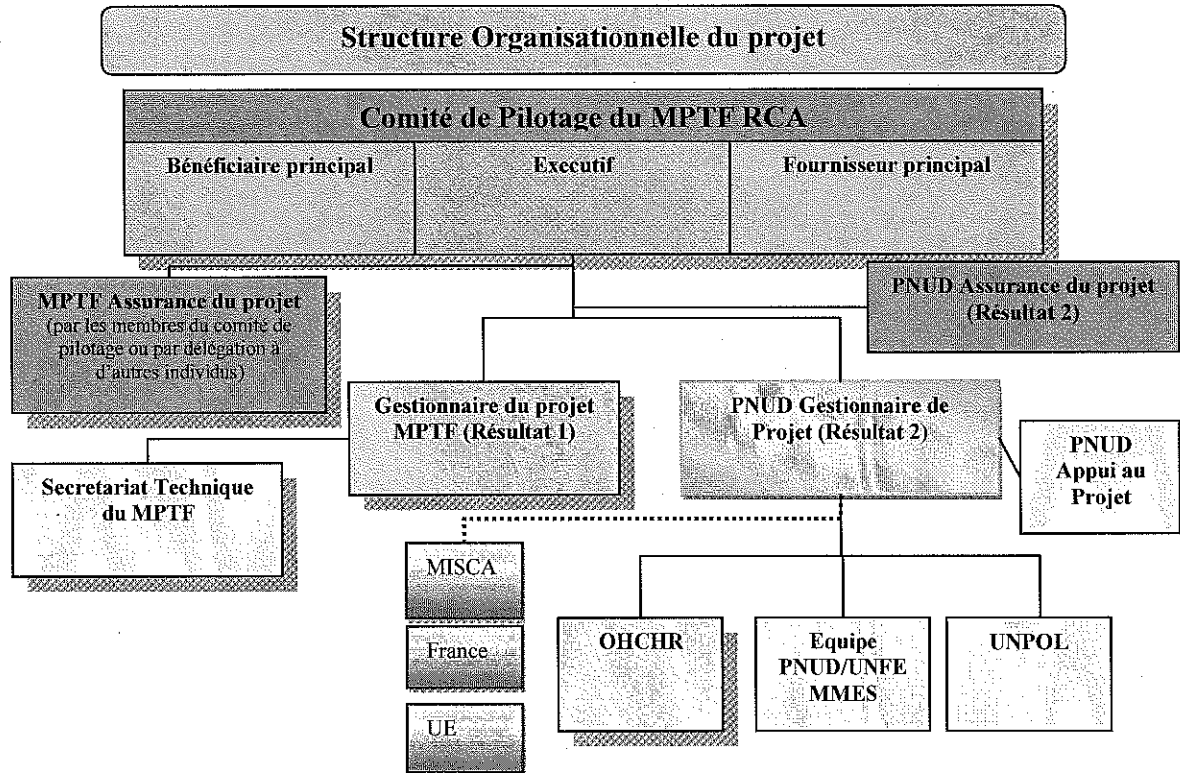
La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par le PBF est dévolue au RUNO qui a entrepris les activités. Les questions relatives au transfert de propriété par le RUNO sont déterminées conformément à ses propres politiques et procédures applicable.

Partage public

Le PBSO et l'Agent Administratif veilleront à ce que les opérations du PBF soient rendues publiques sur le site du PBF (<http://unpbf.org>) et le site Web de l'Agent Administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A

Organigramme proposé pour être utilisé par le Comité Mixte Conjoint de Pilotage du projet ou le Conseil d'Administration du projet



Annexe D